



NOTE A L'ENSEMBLE DES PLAISANCIERS

OBJET : COVID 19

Nous avons le plaisir de vous informer que le Préfet Maritime a publié l'arrêté autorisant la reprise de la plaisance, que vous trouverez en accompagnement de la présente note.

Donc la Capitainerie va rouvrir dès LUNDI 11 MAI, mais, afin de respecter les protocoles d'utilisation des espaces publics et la distanciation sociale nécessaire, cette réouverture se fera de la manière suivante :

- **Port de masque obligatoire**
- Plus d'ouverture en horaires libres (voir horaires ci-dessous)
- Une sonnette a été installée à la porte d'entrée de la Capitainerie, et l'agent portuaire qui sera au bureau vous ouvrira
- **il ne pourra y avoir plus de deux visiteurs en même temps dans le bureau.**
- Si certains d'entre vous ne peuvent se déplacer aux horaires d'ouverture, il vous faudra convenir d'un rendez-vous avec les agents portuaires
- Nous vous demandons de prévoir le paiement de vos factures par carte bancaire ou par virement bancaire (nous vous fournirons un RIB par mail si vous le souhaitez), afin d'éviter la manipulation des espèces et des chèques.
- Pour les grutages, pas plus de deux personnes pour accompagner l'agent portuaire lors de la manutention
- Idem pour les accès aux pontons avec les agents portuaires, pas plus de deux personnes
- Dans tous les cas évoqués ci-dessus, respect d'une distance d'environ 1 mètre entre chaque personne

Nous sommes conscients que ces mesures vont quelque peu altérer la convivialité qui est une des principales qualités de notre port, mais si nous voulons poursuivre des activités nautiques tout l'été, nous devons en passer par là,

Nous savons pouvoir compter sur votre participation à une réouverture réussie....

Au plaisir de vous retrouver prochainement aux Oursinières

Les Services de la Capitainerie